

Tout à la hausse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vallorbe. Notre plume se refuse à peindre comme il le faudrait les souffrances et la misère de cet horrible temps. Les marchés mal approvisionnés de vivres qu'on enlevait immédiatement à des prix exorbitants; les boulangeries assaillies par des affamés qu'on ne pouvait satisfaire; des artisans et des petits paysans obligés de recourir aux bourses communales pour suffire chichement à leurs besoins; des parents se privant de nécessaire afin de répondre à moitié aux demandes de leurs enfants, voilà ce qu'il nous faudrait dire avec beaucoup d'autres choses! Bienheureux celui qui pouvait se procurer une livre de mauvais pain pour 4 batz (60 c.), une hottée de pommes de terre pour 6 francs, un pot de vin détestable pour 16 batz (2 fr. 40)!

Un manœuvre ayant femme et trois enfants, pria mon père de l'occuper uniquement pour sa nourriture! Des Franc-Comtoises, plus misérables encore que nous, vinrent supplier ma mère de leur vendre du son pour faire du pain!

Les magistrats rivalisèrent d'activité et de zèle pour combattre le fléau. Ceux de Vallorbes ordonnèrent une enquête sur la récolte, recherchèrent les pauvres honteux, empruntèrent 12,000 francs anciens (env. 18,000 francs actuels) pour l'achat de denrées, établirent un comité de secours pour distribuer en quantités déterminées et au-dessous du prix de revient du blé tiré de l'étranger et s'imposèrent des sacrifices considérables pour secourir les ressortissants. (*Vallotton-Aubert*: Vallorbes. Esquisses géographiques, statistique et historique, p. 200-202.)

Vevey, 1816. Année désastreuse pour les récoltes. On fit, dit un chroniqueur, le plus mauvais vin possible. Une collecte générale eut lieu. Le gouvernement vaudois fit acheter à Gênes et à Marseille 65,000 quintaux de froment. L'année 1817 fut fort difficile aussi, vu la cherté des moyens de subsistance. (*Alfred Cérésiole*: Notes historiques sur la ville de Vevey, p. 109.)

Le Recueil des lois des années 1816 et 1817 contient les arrêtés et décrets relatifs aux mesures prises par l'Etat pour adoucir la crise: interdictions d'exportation, distributions de grains, défense de distiller les pommes de terre, défense aux brasseurs d'acheter des grains dans le canton pour la fabrication de la bière, réglementation de la circulation intérieure des grains et légumes farineux, tarification des droits d'entrée, défense de moudre des grains hors du canton, prescription concernant le commerce intérieur des grains, etc.

On répandit dans tout le canton une *Notice sur la composition et la préparation des soupes économiques* (Lausanne, octobre 1816.)

Diverses recettes étaient préconisées. A Lausanne, on employa pour ces soupes les compositions suivantes:

- 1° Poulainte, soit maïs, 64 liv. de 16 onces.
Beurre 2 liv.
Sel 8 liv.
- 2° Gruaux 60 liv.
Beurre et sel comme ci-dessus.
- 3° Abremel 56 liv., beurre, etc.
- 4° Pois en grains 80 liv.
Abremel 30 liv.
- 5° Orge 40 liv.
Abremel 30 liv.
- 6° Pommes de terre 10 quarterons.
Farine de pois 20 liv.

En fait de farineux on comptait environ une livre pour 8 portions, outre le beurre et le sel. A Vevey, pour 100 rations d'environ 25 onces, on employait:

- 50 pots, mesure de Berne, d'eau.
- 14 livres pois ou lentilles.
- 5 » gruaux d'avoine.
- 8 » de bœuf, outre le sel nécessaire.

La viande était renfermée dans un sac de toile claire qui nageait dans la chaudière. Cette viande devait durer deux jours. Le premier on la retirait une heure avant de la servir, le se-

cond, on la distribuait aux enfants des écoles « qui la mangeaient avec plaisir ».

En servant la soupe, on ajoutait à chaque portion environ une once (16 gr.) de pain coupé en tranches minces.

On laissait cuire la soupe pendant 6 heures, lentement et faiblement. « Il faut un soin particulier pour la soupe à la poulainte », écrivait Georges Bridel, du Comité de secours de Lausanne. Les soupes économiques étaient distribuées aux nécessiteux. Dans quelques localités on commença par créer des jetons qu'on vendait aux personnes charitables qui les donnaient en aumône à leurs pauvres. Ces jetons étaient remis en paiement au bureau des soupes. Mais on s'aperçut bientôt que ce mode de procéder n'était pas sans inconvénient; car les pauvres vendaient leurs jetons pour se procurer du vin et des friandises! Ces jetons durent par conséquent être remplacés par des registres sur lesquels on indiquait les pauvres devant recevoir des distributions pour le compte de la direction des soupes ou pour celui des particuliers charitables. Comme on voit, les pauvres « roublards » ne sont point une invention du XX^e siècle. Cependant, elles ne devaient pas être trop mauvaises les soupes au beurre ou à la viande de l'année de la misère.

MARC HENRIOD.

A Lavaux.

Nous devons à l'obligeance de M. le colonel J. Dumur les intéressants renseignements ci-après sur l'année 1916, extraits de la *Chronique de la famille de Muro ou Dumur de Grandvaux* par Benjamin Dumur.

« D'un bout à l'autre de l'Europe, la température fut exceptionnellement défavorable aux récoltes. Dans plusieurs endroits de notre canton, les blés furent recouverts par la neige avant d'avoir pu être moissonnés, et ne furent coupés qu'au printemps suivant pour servir de litière. Les pommes de terre pourrissent en grande partie sur place. La vigne souffrit davantage encore: elle fut gelée au printemps et en automne; on vendangea par la neige, et on ne fit en moyenne que 12 setiers la pose. Il résulta de tout cela une grande disette et une cherté presque incroyable des choses les plus nécessaires à la vie. A Lausanne, après le Nouvel-An, le froment se vendit jusqu'à 85 batz le quarteron, et les pommes de terre jusqu'à 25 batz. Le vin de 1815 se vendait aux vendanges de 1816 13 batz le pot en gros, et dans les auberges de Lavaux « dix batz la petite mesure ». Celui de 1816, à cause de sa mauvaise qualité se donnait pour 6 batz et demi, vin clair, et sept batz et demi à la vendange de 1817. Toute la récolte de notre grand-père qui possédait environ 6 poses de vignes partit pour « Chafouse » sur un petit char. Il renonça à vendanger la vigne de rouge des Rives; les raisins en étaient si durs et si verts qu'on aurait dû les faire passer sous la rebatte pour en extraire quelque peu de jus. M. Vallon, son ancien pupille, ayant vu la chose, lui demanda l'autorisation de faire la récolte à sa place, ce qui lui fut immédiatement accordé. Quelque temps après, le greffier vit arriver chez lui un pain de sucre et quelques livres de café. Avec beaucoup de peine, M. Vallon était parvenu à faire du vinaigre et envoyait, à titre de remerciement, ces marchandises tirées de son magasin.

« On ne voyait partout que gens inoccupés et visages défaits. Plusieurs eurent faim pendant les deux tiers de l'année. Des personnes qu'on n'avait jamais vues précédemment demander l'aumône étaient heureuses de recevoir à la porte une pomme de terre ou deux et qu'elles mangeaient avec la peau.

« Les riches eux-mêmes manquaient d'argent, car, par des temps si durs, on n'osait et ne pouvait faire rentrer ses intérêts. Le greffier, lui aussi, fut pris au dépourvu. Notre père qui

était alors au collège se souvient parfaitement de l'avoir accompagné à cette époque chez le banquier David pour obtenir quelques cents francs nécessaires au paiement de sa pension. M. David refusa en riant des titres que le greffier, toujours scrupuleux observateur des formes, voulait lui remettre en garantie. »

Au marché de Vevey.

Nous avons, enfin, encore reçu l'intéressante lettre que voici, d'une très fidèle abonée.

« Vuarennas sur Montreux.

» Messieurs,

« Ma grand-mère me racontait très souvent que durant l'année de la misère, 1816, tout était d'une cherté extraordinaire.

« Autrefois, à Montreux, les paysans cultivaient beaucoup de maïs et en faisaient un pain excellent. L'an 1816 le maïs n'a pas pu mûrir.

« Au printemps 1817, ma grand-mère, qui avait du maïs de l'année précédente, en apporta une hottée d'épis au marché de Vevey. Elle dut avoir recours à la police, sans quoi elle aurait été pillée. C'était le seul maïs qui se soit trouvé sur le marché.

« Les pommes de terre avaient totalement manqué; les paysans plantaient les pelures et les germes.

« Pendant tout l'été, les femmes avaient dû porter leurs vêtements d'hiver.

« Voilà des renseignements que vous donne une fidèle abonée âgée de septante-quatre ans.

» L. H. B. »

Tout à la hausse. — Le propriétaire d'une charmante villa des environs de Lausanne achète régulièrement d'un enfant du voisinage le crottin de cheval que ce dernier s'en va ramasser sur les chemins.

L'autre jour, l'enfant vient apporter une caisse pleine de crottin. Le propriétaire lui en donne le prix habituel.

— Oh! M'sieu, c'est cinq centimes de plus, à présent.

— Et pourquoi?

— Parce que mon papa il a dit que les « bousses » elles ont renchéri.

La livraison de janvier 1916 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE et REVUE SUISSE contient les articles suivants:

X. Le droit prime la force. — F. Roger-Cornaz. Les anges de Mons. — Charles Dejongh, ancien bâtonnier. La Belgique et l'occupation allemande. *Seconde et dernière partie.* — Dr P. Reinhold. Des résultats lointains des blessures de guerre. *Troisième et dernière partie.* — Henri Bachelin. La guerre sur le hameau. — Daniel Bellet. La France et la Suisse dans leurs relations d'affaires. — Ch. Tschernowitz. Le problème juif. — Notes et croquis: I. Eugène Ritter. Une nouvelle édition des *Méditations poétiques*. — II. C. La chance des socialistes. — III. Alfred Theulot. El Salvador. — Chroniques italiennes (*Francesco Chiesa*); russe (*Ossip-Lourié*); suisse romande (*Maurice Miliod*); scientifique (*Henry de Varigny*); politique. — Bulletin bibliographique.

La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraison de 200 pages.

Au clair! — M. ..., qui a récolté de fort belles pêches dans son jardin, envoie le fils de son fermier en porter deux des plus belles, accompagnées d'un petit mot, à un voisin de ses amis.

Les fruits sont si appétissants que le petit commissionnaire ne peut résister à la tentation. Il en mange une.

Le destinataire, apprenant par le billet de M. ... qu'il devait recevoir deux pêches, demande des explications au garçon, qui avoue sa faute.

— Mais, mais, mon ami, comment as-tu fait?

— Comme ça, M'sieu!

Et, ce disant, le gosse avale la seconde pêche.